RCS : DAX
Code greffe : 4001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00158
Numéro SIREN : 810 328 682
Nom ou dénomination : ABEILLE DAX TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2021 sous le numéro de dépôt 5117

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS ABEILLE DAX TAXI	
SIRET 8 1 0 3 2 8 6 8 2 0 0 0 1 0	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
120 avenue GEORGES CLEMENCEAU 40100 DAX	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Transports de voyageurs par taxis

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%	53 324	Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus–values

						PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long teme imposables à 0%		PV exonérées art. 238*quindecies*	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A					
Entreprises nouvelles art. 44 *septies*		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*		Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)		Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre–mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA

– du prestataire (ECF):

– du comptable : ASS CONSEIL ET GESTION DES ARTISANS
4 boulevard J.J BOSC 33130 BEGLES *Tél ;* 05.56.49.01.60

– du conseil : *Tél ;*

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél ;*

– N° d'agrément :

Cegid Group

Certifié conforme.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2021

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions[1]	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)[2]					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus[3]					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI[4]					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis[5]					Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commanditès ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés[a]	31 109	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages[b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLE DAX TAXI — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 120 avenue GEORGES CLEMENCEAU 40100 DAX

Numéro SIRET* 8 1 0 3 2 8 6 8 2 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2020 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014	296 060	016 3 060	293 000
	Immobilisations corporelles*		028	95 213	030 62 982	32 230
	Immobilisations financières* (1)		040	2 079	042	2 079
		Total I (5)	044	393 352	048 66 042	327 309
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*		068	35 656	070	35 656
	Créances (2) Autres* (3)		072	17 432	074	17 432
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	135 113	086	135 113
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	188 203	098	188 203
		Total général (I ÷ II)	110	581 555	112 66 042	515 512

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	4 500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	500
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	284 339
	Résultat de l'exercice	136	74 334
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	363 674
	Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	124 631
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	3 553
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	23 652
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	151 838
	Total général (I + II ÷ III)	180	515 512

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	124 631
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	21 972
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	13 192		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	2 525

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE DAX TAXI — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2020

A - RÉSULTAT COMPTABLE

						N
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue : biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Production vendue : services*	dont export et livraisons intracommunautaires	217		218	206 521
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	10 152
	Autres produits				230	117
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	216 791
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	60 840
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	2 451
	Rémunérations du personnel*				250	34 432
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	9 866
	Dotations aux amortissements*				254	19 082
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	2
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	126 675
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	90 115
PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES	Produits financiers			(III)	280	39
	Produits exceptionnels			(IV)	290	6 144
	Charges financières			(V)	294	1 684
	Charges exceptionnelles : dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	172
	Charges exceptionnelles : dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	20 109
	2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	74 334

B - RÉSULTAT FISCAL

				N
	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	74 334	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324	20 109	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option ; Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986 ; ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A) 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981 ; JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127 ; ZRR (44 *quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991 ; Investissements outre-mer 344			
	ZFANG (*44 quaterdecies*) 345 ; Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*) 993			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992			
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			350 3 000
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649			
	Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	91 443	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356		
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	91 443	372

Cegid Group

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SAS ABEILLE DAX TAXI
120 avenue GEORGES CLEMENCEAU

40100 DAX

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
amende	

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SAS ABEILLE DAX TAXI
120 avenue GEORGES CLEMENCEAU

40100 DAX

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Libellé	Montant
DEDUCTION AIDE COVID	3 000

Cegid Group

(3) **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE DAX TAXI

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	296 060	412		414		416	296 060	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	2 907	442		444		446	2 907	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	99 031	462	24 887	464	31 612	466	92 306	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	2 079	482		484		486	2 079	
TOTAL		490	400 077	492	24 887	494	31 612	496	393 352	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500	3 060	502		504		506	3 060
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	2 756	532	150	534		536	2 907
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	72 756	552	18 932	554	31 612	556	60 075
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	78 572	572	19 082	574	31 612	576	66 042

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	FORD C MAX	MERCEDES CLASSE B			
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1	25 779	25 779		1 700	1 700			
2	5 833	5 833		825	825			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 31 612	580 31 612	582	584 2 525	586 2 525	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596 2 525	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

(4) RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE DAX TAXI — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209–II–2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	28 295
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	8 253
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE DAX TAXI — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	2
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	206 521
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	206 521

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	10 152
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	115
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	10 270

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	15 013
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	45 827
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	60 842

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 ÷ TOTAL 2 - TOTAL 3	137	155 948

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	155 948

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		206 521
Effectifs au sens de la CVAE	023		2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		

Période de référence	024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	0	160	3	1	//	1	2	/	2	0	2	0
Date de cessation												186			/			/				

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Cegid Group

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2033-F 2021**

Formalité obligatoire (art. 88 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 8 1 0 3 2 8 6 8 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABEILLE DAX TAXI

ADRESSE (voie) 120 avenue GEORGES CLEMENCEAU

CODE POSTAL 40100 VILLE DAX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032–NOT.

Cegid Group

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2021

formalité obligatoire (art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 8 1 0 3 2 8 6 8 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABEILLE DAX TAXI

ADRESSE (voie) 120 avenue GEORGES CLEMENCEAU

CODE POSTAL 40100 VILLE DAX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

Cegid Group

ABEILLE DAX TAXI
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5000 euros
Siège social : 120 avenue Georges Clemenceau 40100 DAX
RCS DAX 810328682

PV assemblée générale annuelle

Monsieur YOUBI Belkacem, associé unique de la SASU ABEILLE DAX TAXI, s'est réuni au siège sociale de la société le 26 juin 2021 à 14h.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire est le suivant :

- ratification des comptes,

- affectation du résultat.

Résolution première :

Le président présente les comptes de la société qui sont bénéficiaires et détaille ceux-ci. Les comptes sont entérinés par l'associé unique.

Seconde résolution :

Le président propose que le bénéfice dégagé pour l'exercice 2020 soit affecté en report à nouveau.

Cette répartition est entérinée par l'associée unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Fin de l'assemblée à 15 heures.

ABEILLE DAX TAXI sas
120 Av Georges Clémenceau
40100 DAX
Tél : 06 08 01 17 10
SIRET : 810328682 00010
TVA : FR 91 810328682